

AS/Pro (2018) CB 02  
13 mars 2018

## Aux membres de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

### Carnet de bord de la réunion qui a eu lieu à Paris le 9 mars 2018

La Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, réunie à Paris le 9 mars 2018 à 9 heures 30, sous la présidence Mme Petra De Sutter (Belgique, SOC), en ce qui concerne :

- **Modifier le Règlement de l'Assemblée afin de retirer le turc de la liste des langues de travail de l'Assemblée** (Rapporteuse : Mme Petra De Sutter, Belgique, SOC) : a approuvé un rapport et adopté un projet de résolution et un projet de recommandation, tels qu'amendés, a pris note de l'intention de M. Şaban Dişli (Turquie, PPE/DC) de présenter un avis divergent et a décidé d'inclure cet avis en annexe du rapport, a décidé de modifier le titre du rapport en « Modification du Règlement de l'Assemblée : l'impact de la crise budgétaire sur la liste des langues de travail de l'Assemblée », en vue de sa présentation à la prochaine réunion de la Commission permanente (Paris, 16 mars 2018) ;
- **Lignes directrices sur la portée des immunités parlementaires dont bénéficient les membres de l'Assemblée parlementaire** (Rapporteur : M. Mart van de Ven, Pays-Bas, ADLE) : a entendu l'exposé de M. Yves-Marie Doublet, expert auprès du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) et de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), Directeur adjoint au secrétariat général de l'Assemblée nationale française, et a tenu un échange de vues ;
- **Recommandation 2114 (2017) sur « Défendre l'acquis du Conseil de l'Europe: préserver le succès de 65 ans de coopération intergouvernementale »** (Rapporteur : M. Tiny Kox, Pays-Bas, GUE) : a pris note de la réponse du Comité des Ministres et a invité sa Présidente à écrire au Président des Délégués des Ministres pour lui faire part de la déception de la commission quant à la brièveté et la teneur de la réponse et proposer de poursuivre le dialogue sur les questions soulevées dans la recommandation ;
- **Sous-commission sur la déontologie** : a décidé de réexaminer le mandat de la sous-commission lors de sa prochaine réunion et, dans l'attente, de différer l'examen de tout changement dans sa composition ;
- **Prochaine réunion** : a décidé de se réunir à Strasbourg, durant la 2<sup>ème</sup> partie de session de l'Assemblée (23-27 avril 2018).

Valérie Clamer

cc. Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire  
Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire  
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée  
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie

Secrétaire Général du Congrès  
Secrétaire du Comité des Ministres  
Directeurs Généraux

Directrice du Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe  
Directrice du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme  
Directeur de la Communication  
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe